

Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Etranger dans
l'Ordre National du Bénin de Monsieur
ÖZDEBIR NURETTIN

DJ
REPUBLIQUE DU BENIN

—&&—

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

—&&—

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret n° 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la Lettre n°480/PR/DC/SP-C du 1^{er} juillet 2013 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, pour prendre rang du mardi 09 avril 2013, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur ÖZDEBIR NURETTIN, Président de la Chambre Industrielle du Commerce en visite officielle au Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 sept 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin

Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN-DAN- ONIP 3 – UNB – FASEG –ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.